

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 4

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251211DEL6

FINANCES

Investissement - autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2026

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, jusqu'à la fin de l'année, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc d'usage d'ouvrir des crédits temporaires afin de permettre de réaliser les investissements qui seraient nécessaires dans l'attente du vote du budget prévu en avril prochain.

CHAPITRES – hors opérations d'équipement votées	BUDGET 2025	OUVERTURE MAXIMALE DES CRÉDITS (25 %)	PROPOSITION
20 - immobilisations incorporelles (hors 204 - subventions d'investissement)	1 112 532,11 €	278 133,03 €	270 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	4 915 382,30 €	1 228 845,58 €	1 220 000,00 €

Il n'est pas proposé d'ouvrir des crédits au chapitre 204 (subventions d'équipement versées). En effet, seul le Conseil Municipal pouvant attribuer des subventions, l'ouverture provisoire de crédits ne présente pas d'intérêt. De même, il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits provisoires sur les autorisations de programme, ceux-ci étant automatiquement ouverts.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- **AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRES – hors opérations d'équipement	MONTANT
20 - immobilisations incorporelles (hors 204 - subventions d'investissement)	270 000,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 220 000,00 €

- **PRÉVOIR** que ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 17/12/2025

webdelib

ID : 069-216900290-20251211-20251211DEL6-DE